

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1434 - 9 novembre 1989 - 4,5F

D 1434 ARGENTINE: LE CAPITAINE ASTIZ DÉFÉRÉ AUX ASSISES EN FRANCE

L'événement est de taille. Le symbole militaire de la terrible répression de la fin des années soixante-dix en Argentine, acquitté à plusieurs reprises par la justice argentine, amnistié dans le cadre des lois de la République le 4 juin 1987, promu de lieutenant de vaisseau à capitaine de corvette le 22 décembre 1987, voilà qu'il vient, le 20 octobre 1989, d'être officiellement mis en accusation devant une cour d'assises française dans l'affaire de la disparition des religieuses françaises Alice Domon et Léonie Duquet (cf. DIAL D 1175 et 1243). Le procès en cour d'assises aura donc lieu dans les mois qui viennent.

La décision de la justice française porte sur le rôle du capitaine Astiz dans l'arrestation illégale, la séquestration illégale et la pratique de la torture à l'encontre des soeurs Alice Domon et Léonie Duquet. La chambre d'accusation de Paris a estimé que, sur ces trois points, il y avait dans le dossier d'instruction des preuves suffisantes, par témoins, de la "complicité" d'Astiz dans cette affaire.

Dans ce dossier nous donnons: 1) le communiqué d'organisations françaises sur l'arrêt du 20 octobre; 2) la chronologie des démarches judiciaires en France à l'encontre d'Astiz; 3) un témoignage sur la personnalité de Léonie Duquet, en complément de celui que nous avions donné dans Dial D 1243 sur Alice Domon.

Note DIAL

1. Communiqué sur la décision de la justice française concernant le jugement du capitaine Astiz en cour d'assises (20 octobre 1989)

LE RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT DES DEUX RELIGIEUSES FRANCAISES EN ARGENTINE SERA JUGÉ À PARIS

Par un arrêt du 20 octobre 1989, la Chambre d'Accusation décide le renvoi devant la Cour d'Assises de Paris du lieutenant argentin Astiz qui sera jugé pour complicité d'enlèvement et de séquestration illégale suivie de tortures.

Les 8 et 10 décembre 1977, deux religieuses françaises, soeurs Alice Domon et Léonie Duquet, vivant en Argentine, disparaissaient.

En 1982, à la suite du dépôt d'une plainte par Maîtres Guy Aurenche, Jacques Michel, Francis Szpiner, avocats du Barreau de Paris, au nom des familles Domon et Duquet, la Justice française était saisie.

Les associations soussignées, sans préjuger de la décision qui pourra être rendue par la Cour d'Assises, soulignent l'importance de cet arrêt de renvoi.

Hormis des situations liées à la seconde guerre mondiale, il est exceptionnel que la Justice française soit saisie d'une plainte concernant des faits relatifs à

D 1434-1/4

la défense des Droits de l'homme qui se sont déroulés à l'étranger et dont l'auteur est un étranger.

Malgré la complexité de la procédure et les difficultés d'obtention des preuves, il est primordial que les juridictions nationales ne laissent pas impunis des faits d'enlèvements, de séquestration, de tortures.

Cette décision française vient renforcer les efforts actuellement réalisés par la législation internationale (Convention des Nations Unies contre la Torture; Convention Européenne de la Prévention de la Torture) pour assurer la punition des tortionnaires.

Ceux-ci doivent savoir qu'ils risquent d'être jugés par des juridictions étrangères. Condamnés, ils risqueraient l'extradition.

Cette menace constitue un acte de prévention de la torture. Les associations sous-signées appellent tous les responsables politiques et judiciaires à renforcer leur action pour assurer la sanction des auteurs de violations des Droits de l'homme.

Paris, le 20 octobre 1989

Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH)
Association Française des Juristes Démocrates
Mouvement International des Juristes Catholiques (S.F.)
Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT)

2. Calendrier des procédures judiciaires en France concernant le capitaine Astiz

Avril 1982 - Ouverture d'une instruction judiciaire par la justice française, sur requête des avocats des familles Domon et Duquet.

14 mai 1982 - Ouverture par le parquet de Paris d'une information contre X. pour "arrestation illégale et séquestration de personnes" dans l'affaire de la disparition d'Alice Domon et de Léonie Duquet.

18 mai 1982 - Commission rogatoire internationale transmise aux autorités judiciaires britanniques (le capitaine Astiz est à ce moment-là prisonnier des Britanniques dans le cadre de la guerre des Malouines). Le capitaine refuse d'y répondre.

30 juin 1982 - Les familles Domon et Duquet se constituent partie civile dans l'information contre X. ouverte par le parquet de Paris. Leurs avocats sont Maîtres Aurenche, Miquel et Szpiner.

22 mars 1985 - Mandat d'arrêt international lancé contre Alfredo Astiz par le juge d'instruction de Paris.

2 avril 1985 - Demande des avocats des familles Domon et Duquet visant à faire modifier la qualification des faits en "crime contre l'humanité".

Remise au juge d'instruction de Paris d'une note sur l'entretien entre le président Giscard d'Estaing et l'amiral Massera portant sur la mort des deux religieuses.

8 août 1985 - Rejet par la justice argentine de la requête française demandant l'arrestation d'Alfredo Astiz.

10 mai 1989 - Le juge d'instruction de Paris signe l'ordonnance de transmission des pièces du dossier Astiz au procureur général qui transmet à la chambre d'accusation.

22 septembre 1989 - Audience à la cour d'appel de Paris, 2ème section de la chambre d'accusation, sur l'inculpation du capitaine Astiz dans l'affaire Domon-Duquet.

20 octobre 1989 - La cour d'appel de Paris rend son arrêt de mise en accusation devant la cour d'assises. Alfredo Astiz devient officiellement accusé.

3. La personnalité de Léonie Duquet

LETTRE DE SR LÉONIE DUQUET À DES MALADES LORS DE SON DERNIER SÉJOUR EN FRANCE EN 1970

Chers malades,

Pour répondre au désir de Mr Jean F. Perron, j'essaierai de faire un bref résumé sur les 21 ans que j'ai passés au sud de l'Amérique latine, en République argentine.

Ayant vécu ces années dans différents endroits, ambiance et culture, j'ai appris beaucoup sur ces peuples, mais surtout j'ai reçu beaucoup d'eux. Peuples si souvent méconnus et pourtant si attachants.

L'Argentine, un pays cinq fois grand comme la France, possède tous les climats et, par là même, toutes les richesses mais, hélas, ces richesses sont très mal réparties et font de ce pays un pays sous-développé.

Buenos-Aires, la capitale - comme toute autre capitale d'Amérique avec ses grands édifices, cinémas, supermarchés, etc, mais franchissez-en le centre, alors vous rencontrez la misère, la grande misère. En effet, là, sont amoncelés les "Ranchos" des bidonvilles qui regorgent d'enfants en loques mourant de faim, faisant les poubelles, cherchant par tous les moyens comment pouvoir survivre à tant de pauvreté.

Ces gens, qui sont-ils? "Les vrais Argentins", pas les émigrés. Ce sont ceux qui viennent de l'intérieur du pays, ils ont faim, croyant trouver à la ville "le pain" dont ils ont tant besoin pour leurs enfants et pour eux. Mais la ville les rejette parce qu'elle n'a pas de travail pour eux. Ce sont "les Noirs", les Négros, méprisés des Blancs. Alors que doivent-ils faire? Se taire? Toujours se taire? Non, ils veulent se libérer du joug qui pèse si lourd sur leurs épaules. Ils veulent vivre comme des hommes, non pas comme des esclaves, comme des animaux. Ils ont le droit de vivre, et c'est pour eux que Mgr Helder Camara parle. Ce grand prophète du Brésil, il parle pour toute l'Amérique du Sud. Il parle pour eux. Il lutte contre l'injustice. Avec lui des prêtres argentins luttent aussi, mais ils sont de suite appelés "communistes", ce qui est absolument faux. Ils prêchent, ils parlent au nom de leur peuple, ils se donnent entièrement aux pauvres. Malheureusement et bien souvent la hiérarchie ecclésiastique ne les comprend pas ou, ce qui est plus grave encore, ne veut pas les comprendre, elle les condamne. Eux aussi sont de grands prophètes. Chers malades, priez pour eux, pour qu'ils soient toujours les témoins fidèles du Christ.

Si vous allez beaucoup plus au Nord ou au Sud du pays, alors là vous trouverez des tribus d'Indiens, de vrais Indiens, vivant encore en tribu avec pour chef le "cacique", grand chef de la tribu. J'ai eu le bonheur de pouvoir partager leur vie pendant plus d'un an et je puis vous dire que ce sont mes plus belles années d'Argentine. C'est aussi la plus grande misère que j'ai connue de ma vie: petite case ou rancho fait de boue et de paille; pour plancher, de la terre battue; pour mobilier, des troncs d'arbres (quand il y en a); pas de confort bien sûr, on dort sur des peaux de moutons, on mange sans couvert bien sûr, on y boit du "maté", plante du pays qui se prend comme une infusion dans une coloquinte avec un petit chalumeau - celui-ci sert pour toute la famille et même pour tous les invités. Du pain grossier, graines de pommes de pins "Araucaria", quelquefois du mouton ou du cheval. Voilà toute la nourriture de ces pauvres montagnards des déserts de la Cordillère des Andes. Mais il y a tant de noblesse sous ces apparences rudes, tant d'hospitalité! Ils nous donnent de grandes leçons à nous qui nous croyons des "civilisés". Que d'exemples je pourrais vous donner si le temps ne me manquait pas! Une famille n'hésite pas à laisser son petit rancho à qui n'a pas de toit; une autre gardera un enfant ou deux qui ne sont pas à elle; enfin tant et tant d'exemples qui quelquefois nous font rougir, nous les bien installés.

Ils vous accueilleront à bras ouverts et vous pardonneront si vous leur donnez toute votre affection, en partageant leur vie, leurs joies, leurs souffrances, bref tout ce qui les concerne. J'ai dit: ils vous pardonneront, car ce sont les "Blancs", beaucoup de "Français" qui sont la cause de leur misère car ils leur ont pris leur terre, les terres riches, les plus riches, et les ont repoussés dans les grands déserts de la Patagonie où il ne leur restait plus qu'à mourir.

J'ai eu aussi la joie de participer avec eux aux trois jours de "Rogations" annuelles qui consistent en l'immolation de l'agneau, l'aspersion du sang de l'agneau, l'agneau cuit sous la braise, l'offrande de leurs maigres richesses au "Grand Seigneur"; la demande de pardon, de protection sur les foyers, le bétail, leur tissage, etc. En un mot, tout ce qui peut les aider à survivre malgré leur pauvreté. Ils dessinent un grand cercle au centre de la tribu, cercle qui doit rester visible l'année entière comme témoin de leurs prières.

Tous ces gens gardent une religiosité native que nous devons essayer de découvrir et d'utiliser pour les aider à découvrir avec eux le Christ.

Bien sûr, quelques missionnaires font de temps en temps de brèves apparitions dans ces tribus. Malheureusement ils distribuent les sacrements ou les ont distribués comme un remède magique sans se soucier, hélas, de leur formation et des conséquences qui peuvent s'en suivre.

Enfin en terminant, chers malades, je vous demanderai simplement de vous souvenir de temps en temps de tous ces êtres qui souffrent eux aussi, de cette souffrance intime qu'est encore pour eux l'esclavage, le manque de liberté, liberté d'action et d'expression. Je sais que vos souffrances sont immenses, c'est pourquoi je sais que vous les comprendrez et que vous les aiderez en offrant vos grandes souffrances et vos prières.

A tous merci.

Sr M. Léonie

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 340 F - Etranger 400 F - Avion 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441